



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/06/2023

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	24	27
Date convocation 15/06/2023		
Date Publication 30/06/2023		
N° Délibération 2023-04-06		
Secrétaire Séance Julien HURARD		

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 21 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, Mme Laurence JACQUEMART, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOLAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Hélène GILET, Mme Amandine BRUNEL, M. Romain BETIRAC, M. Jérôme MAURIN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Absents représentés : M. Gérard BONNEAU (pouvoir à M. Jacques CAUNAN), Mme Isabelle VILLEFRANCHE (pouvoir à M. Jean-Luc CHAPON), Mme Séverine PEUCHERET (pouvoir à Mme Fanny CABOT).

Absents non représentés : M. Christophe CAVARD, Mme Delphine DEJEAN.

Objet : Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission travaux en date du 14 juin 2023,

Considérant la nécessité de poursuivre et finaliser la requalification de l'espace urbain du centre historique en réaménageant la Place du Duché et rues attenantes ainsi que la future Place Marquise de Crussol localisée entre la Place aux Herbes et le plan St Etienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide :

- D'approuver l'opération,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel :

Montant prévisionnel de l'opération en € TTC	1 426 673.74 € TTC
Montant prévisionnel de l'opération en € HT	1 188 894.79 € HT
Subvention sollicitée Région 8%	100 000 € HT
Part communale : 92 %	1 088 894,79€ HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter au nom et pour le compte de la Commune une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Occitanie pour le financement des travaux au titre du dispositif *Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients*.

Le secrétaire de séance,
Julien HURARD

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au site Internet www.telerecours.fr

RECÛ EN PRÉFECTURE
Le 30/06/2023

Application agréée E-legalite.com